



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRÉFINANCEMENT D'UN AUDIT LOGEMENT

- À déposer en main propre au service Logement – Rue des Canadiens 17 à 7180 Seneffe – 064/52.17.89 ;
- Ou transmettre par voie électronique à logement@seneffe.be ;
- Ou envoyer par voie postale à l'attention du service Logement, Rue des Canadiens 17 à 7180 Seneffe.

Demandeur :

NOM et Prénom :

Adresse :

Numéro national :

Téléphone :

Mail :

Je sollicite la réalisation d'un audit logement pour un logement sis :

.....

Je m'engage à (cochez la case correspondante à votre situation) :

- Occuper le logement pendant cinq ans si je l'occupe déjà.
- Emménager dans le logement dans les 24 mois après la réalisation de l'audit et à l'occuper pendant cinq ans si je ne l'occupe pas encore.
- Louer le logement pendant cinq ans avec enregistrement du bail et respect de la grille des loyers.
- Mettre le logement à disposition d'une Agence Immobilière Sociale (AIS) ou d'une Société de Logement de Service Public (SLSP) pendant minimum neuf ans.
- Mettre le logement à disposition gratuitement à un parent ou allié jusqu'au deuxième degré pendant minimum un an comme résidence principale.

Je joins au présent formulaire dûment complété et signé, mon dernier avertissement extrait de rôle.

Le Collège communal statue sur la recevabilité de la demande. Si votre demande est déclarée recevable, le service procédera à la commande de l'audit logement auprès d'un auditeur agréé désigné par la Commune. La facturation sera faite directement auprès de la Commune.

Je prends acte que tout octroi de préfinancement de l'audit logement est soumis à l'obligation :

- De faire réaliser l'audit par l'auditeur agréé désigné par la Commune de Seneffe ;

- De se rendre disponible afin que l'auditeur puisse réaliser sa mission dans les délais impartis ;
- De faire réaliser les travaux par un entrepreneur inscrit auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises pour au minimum le premier bouquet défini par l'auditeur ou permettant d'atteindre un label PEB supérieur ;
- De prévenir la Commune lorsque les travaux pour le premier bouquet défini par l'auditeur ou permettant d'atteindre un label PEB supérieur sont terminés ;
- De se rendre disponible et de communiquer les informations nécessaires pour permettre à l'auditeur de réaliser le rapport de suivi de travaux.

Par l'introduction de la présente, le demandeur déclare avoir pris connaissance du règlement communal fixant les modalités d'obtention et de suivi du préfinancement de l'audit logement approuvé par le Conseil communal du 26 juin 2023 et répondre favorablement aux conditions inscrites dans celui-ci. Il déclare également avoir pris connaissance qu'il sera dans l'obligation de rembourser l'audit logement en cas de non-respect de l'article 7 du règlement communal.

Fait à, le

Signature



Administration générale

Rue Lintermans, 21 – 7180 Seneffe
Tél : 064/52.17.00 – Fax : 064/52.17.05
E-mail : commune@seneffe.be
<http://www.seneffe.be>

Service Logement

Luca AMBRUOSO
Rue des Canadiens, 17 – 7180 Seneffe
Tél : 064/52.17.89 – Fax : 064/52.17.38
E-mail : logement@seneffe.be